

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 20/10/2017
Et
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 18 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de la Guérinière s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LECULEE Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/10/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/10/2017.

Présents : Mme LECULEE Marie-France, Maire, Mmes : BURGAUD Ingrid, CLISSON Marie-Cécile, DUPUY Béatrice, POUPELARD Michèle, MM : BAUDRY Maurice, BONNEAU Christian, BOZEC Jacques, CLOUTOUR Christian, DANO Marc, GALVAN Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARANGER Valérie à M. BOZEC Jacques, MARY Anne-Marie à Mme POUPELARD Michèle, M. SOULARD Laurent à Mme LECULEE Marie-France

Invité(s) : Mme LEROY PATRICIA

A été nommé(e) secrétaire : Mme BURGAUD Ingrid

92 – Tarifs utilisation salles communales - n° 2017-92

Considérant la délibération du 02 mars 2017 relative aux tarifs de location des salles communales ;

Madame le Maire rappelle que :

- La mise à disposition des salles avec les équipements est gratuite pour les Associations de la Commune, une fois par an, dans l'exercice normal de leur activité et les manifestations qu'elles organisent ainsi que pour leur Assemblée Générale.
La mise à disposition des salles et des équipements est gratuite pour les activités hebdomadaires du 3^{ème} âge et pour les activités musicales, gymniques hebdomadaires,
- La Mise à disposition à titre gratuit de la salle des Pins et la Salicorne dans les cas de réception liés à des funérailles et / ou cérémonies funéraires, si l'une ou l'autre se déroule sur la commune,
- La salle du restaurant scolaire n'est plus proposée à la location (ni pour les activités lucratives ni pour les activités gratuites, ni particuliers),
- Le Conseil Municipal se réserve le droit d'accorder, à titre exceptionnel, une gratuité de location, eu égard à la nature de la manifestation d'intérêt social ou culturel.

Espace des Pins Salle (hors période estivale)		Caution
Particuliers (Vin d'honneur, buffet)	50 €	200 €
Particuliers (location suite à une sépulture ou une cérémonie funéraire sur la Commune)	Gratuit	
Associations (activités non-lucratives)	5 € / jour (à partir du 2ème jour)	200 €
Associations (activités lucratives)	100 € / semaine soit 16,65 € / jour	200 €
40 € par heure de ménage si la salle n'est pas nettoyée La réservation sera effective seulement à partir de la remise des justificatifs demandés.		

LA SALICORNE		Salle avec chaises et tables + cuisine et vaisselle		Salle avec chaises et tables		Sono- risation	Podium	Caution
		Jour en semaine	Week-en d	Jour en semaine	Week-en d			
PARTICULIERS	La Guérinière	200 €	300 €	75 €	150 €	75 €	200 €	800 €
	Autre commune	300 €	400 €	100 €	200 €	100 €	200 €	800 €
	Sépulture ou cérémonie funéraire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-	-	-
ASSOCIATION	Communale et intercommunale	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an		800 €
		60 €	150 €	40 €	100 €	75 €	200 €	800 €
	Autre commune	100 €	150 €	75 €	100 €	75 €	200 €	800 €
	A but lucratif	300 €	400 €	100 €	200 €	100 €	200 €	800 €
ENTREPRISE	Ile de Noirmoutier	60 €	150 €	40 €	100 €	100 €	200 €	800 €
	Autre commune	200 €	300 €	100 €	200 €	100 €	200 €	800 €
	A but lucratif	300 €	400 €	200 €	300 €	100 €	200 €	800 €
EXPOSITION		-	200 €	-	150 €	100 €	-	800 €
40 € par heure de ménage si la salle n'est pas nettoyée La réservation sera effective seulement à partir de la remise des justificatifs demandés.								

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

ID : 085-218501062-20171018-92-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre la salle des Pins et la salicorne à disposition à titre gratuit dans les cas de réceptions liés à des funérailles et / ou cérémonies funéraires, si l'une ou l'autre se déroule sur la commune;
- Décide de ne plus louer la salle du restaurant scolaire (ni pour les activités lucratives ni pour les activités gratuites, ni particuliers);
- Décide d'approuver les prix d'utilisation de la Salicorne et de la Salle des Pins comme fixés ci-dessus;
- Autorise Mme le Maire à signer toute convention de gratuité pour la salle de la Salicorne et pour la salle des Pins dans le cadre des activités citées ci-dessus;
- Autorise Mme le Maire à accorder, à titre exceptionnel, pour toutes les salles communales, une gratuité de location, eu égard à la nature de la manifestation d'intérêt social ou culturel;
- Autorise Mme le Maire à accorder une remise exceptionnelle en cas de travaux dans une salle communale;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir entre la Commune et les utilisateurs des salles communales.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/10/2017
Le Maire
Marie-France LECULEE



